



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le karaté aux jeux olympiques de Paris 2024

Question orale n° 1147

Texte de la question

M. François Pupponi interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur l'absence du karaté au programme des jeux Olympiques de Paris en 2024. Il estime que cette décision est incompréhensible pour une discipline dans laquelle la France excelle et qui compte près de 250 000 licenciés, répartis au sein de 5 000 clubs dans le pays. Il ne saisit pas les critères qui ont conduit à évincer le karaté de la liste des sports retenus. Il souhaite que Mme le ministre intervienne auprès du comité d'organisation pour que celui-ci reconsidère sa décision et réintègre le karaté parmi les sports additionnels comme cela sera le cas en 2021 aux jeux de Tokyo. L'intégration du karaté à Paris est encore possible puisque le CIO ne validera la liste des sports additionnels qu'un décembre 2020 et qu'il appartient donc encore au comité d'organisation de modifier sa liste.

Texte de la réponse

KARATÉ AUX JEUX OLYMPIQUES DE PARIS

Mme la présidente. La parole est à M. François Pupponi, pour exposer sa question, n° 1147, relative au karaté aux Jeux olympiques de Paris.

M. François Pupponi. En ce 24 novembre, à quelques jours de la validation définitive par le CIO, le Comité international olympique, de la liste des sports retenus pour les Jeux olympiques de Paris en 2024, le karaté est le grand absent du programme. Cette exclusion, si elle venait à être confirmée, serait un très mauvais signal pour le sport français, ainsi que pour toute la partie de notre population qui aime cette discipline et les valeurs de respect et de contrôle de soi qu'elle véhicule. Dans notre pays, le karaté, ce sont 250 000 licenciés répartis dans 5 000 clubs présents partout sur le territoire, lesquels effectuent un travail exceptionnel auprès des jeunes. J'en suis le témoin quotidien, depuis des dizaines d'années, dans ma ville de Sarcelles où le club de karaté doit pousser les murs tant les demandes sont nombreuses. Sport populaire, le karaté est aussi un sport d'excellence, avec des champions formidables au palmarès extraordinaire, qui donnent à notre pays des chances concrètes de titres. Aux derniers championnats du monde, en Autriche, en 2016, la France avait ainsi remporté huit médailles et fini au deuxième rang mondial des nations.

Tous les acteurs du karaté préparent depuis de longs mois leur entrée aux Jeux olympiques de Tokyo et espéraient s'inscrire dans la durée au programme des Jeux. De manière inexplicable, le COJO – comité d'organisation des Jeux olympiques – parisien semble en avoir décidé autrement. J'avoue avoir du mal à saisir les critères qui ont conduit à en évincer le karaté, sport qui compte 50 millions de pratiquants dans le monde et pourvoyeur de médailles, qui promeut les valeurs de respect, d'estime réciproque et de fraternité qui sont celles de l'olympisme depuis l'origine.

Madame la ministre déléguée, il est encore temps de changer le cours de l'histoire. Comptez-vous proposer le karaté à la liste des sports additionnels pour Paris 2024 ? Tokyo en avait proposé cinq ; la France n'en propose

que quatre : il reste donc une place pour le karaté.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des sports.

Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des sports. La sélection des sports additionnels par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques s'est inscrite dans le cadre d'une procédure qui a duré plusieurs mois. La Fédération internationale de karaté, comme toutes les autres fédérations candidates, a été reçue et a eu l'occasion de défendre son projet.

Les critères d'attribution de la participation aux Jeux olympiques étaient la pérennité des disciplines au sein du programme olympique mais aussi la volonté d'inspirer de nouveaux publics, d'attirer la jeune génération sur les réseaux sociaux avec des sports pratiqués partout, au quotidien, en ville comme dans la nature. L'identité de Paris 2024 est tournée vers des sports qui valorisent la performance des athlètes, qui invitent à l'engagement, qui sont accessibles et praticables en dehors des stades traditionnels et qui font appel à la créativité. Le comité d'organisation des Jeux a choisi quatre sports qui répondaient à ces critères : le breakdance, le skateboard, l'escalade et le surf.

Cette décision a été annoncée le 21 février 2019, en conformité avec les principes fixés par le COJO, et elle a été approuvée par la commission exécutive du Comité international olympique, puis adoptée à l'unanimité lors de la session du CIO du 25 juin 2019. En décembre 2020, elle sera soumise à la validation du CIO, qui aura encore la faculté de retirer un ou plusieurs des quatre sports additionnels choisis par le COJO. Mais, à présent, il n'est plus possible d'ajouter de nouveaux sports à cette liste.

Le COJO a reçu au début du mois de mars la Fédération internationale de karaté pour répondre à ses interrogations. Aucune négociation n'a été engagée par la suite entre les deux instances. J'ajoute que la Fédération française de karaté a reçu une subvention de plus d'un million d'euros en 2019, ce qui représente une augmentation de 20 % de l'effort financier du ministère des sports en sa faveur et montre l'attachement de la France à ce sport qui offre une belle perspective de médailles pour les Jeux olympiques de Tokyo en 2021, au programme desquels il figure. Avec 250 000 licenciés, la fédération est fortement soutenue par le ministère des sports qui verse également une aide personnalisée aux athlètes et aux champions que la fédération parvient très régulièrement à former. Indépendamment du choix du COJO quant aux sports additionnels qui figureront au programme de Paris 2024, je peux donc vous assurer que la pratique du karaté en France continuera à recevoir l'attention du ministère et recevra tous les appuis nécessaires, au même titre que les autres fédérations.

Mme la présidente. La parole est à M. François Pupponi.

M. François Pupponi. La procédure n'est pas close et le covid-19 a perturbé les négociations entre les fédérations et le COJO. Nous sommes dans une année exceptionnelle, les Jeux olympiques ont été reportés et je pense que nous pouvons encore tenter d'y intégrer le karaté. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, je le répète, ce sport joue un rôle majeur d'encadrement, de structuration et d'éducation des jeunes. Ne pas donner au karaté la possibilité d'être présent en 2024 serait un mauvais symbole. La fédération nationale de karaté m'a demandé d'intervenir pour essayer, dans la mesure du possible, de rouvrir les négociations, puisque la décision n'est pas encore prise.

Données clés

Auteur : [M. François Pupponi](#)

Circonscription : Val-d'Oise (8^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1147

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2020](#)

Réponse publiée le : 25 novembre 2020, page

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 novembre 2020](#)